

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 16 décembre 2008, à 20h00 au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Didier Barth, Président.**

Monsieur le Président Didier Barth ouvre cette séance ordinaire du mardi 16 décembre 2008, souhaite la bienvenue et passe la parole à l'administrateur pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjoint et de 25 Conseillers généraux.

Monsieur le Président Didier Barth constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté sans modification :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2008,
2. Budget de l'exercice 2009,
3. Demande d'un crédit de fr. 50'000.- pour la réfection de la place située à l'Ouest de l'Abattoir régional (ancienne patinoire)

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2008

Monsieur le Président Didier Barth ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

2. Budget de l'exercice 2009

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

Aucune remarque n'étant formulée, **Monsieur le Président Didier Barth** donne la parole à l'administrateur adjoint pour le parcours des différents chapitres.

Comptes de fonctionnement :

0. Administration : excédent de charges de fr. 408'600.-

1. Sécurité publique : excédent de charges de fr. 186'600.-

2. Enseignement : excédent de charges de fr. 1'450'680.-

3. Culture – Loisirs – Sports : excédent de charges de fr. 161'800.-

4. Santé : excédent de charges de fr. 51'400.-

5. Prévoyance sociale : excédent de charges de fr. 460'200.-

6. Trafic : excédent de charges de fr. 356'200.-

Madame Christiane Rochat demande si le montant figurant au compte "620.314.03 Déneigement par des tiers" correspond au déneigement des routes des environs de la commune.

Madame Jeannine Robert précise qu'il s'agit des frais liés au déneigement de l'entier du territoire communal (village et alentours). Le montant budgété pour l'exercice 2009 a été augmenté par rapport à l'exercice précédent suite notamment à l'augmentation du carburant.

7. Environnement : excédent de charges de fr. 41'800.-

Au nom du Parti Socialiste et Libre et faisant référence au compte "720.318.31 Ramassage déchets urbains", **Monsieur Hervé Jean-Baptiste** se demande si le ramassage ne serait pas meilleur marché si le porte à porte était remplacé par des endroits de dépôts.

Madame Jeannine Robert précise que ce ramassage est convenu par des contrats liant la commune avec Vadec se terminant à fin 2009. Des discussions sont en cours afin de revoir la méthode de ramassage et pourquoi pas mettre en place des containers enterrés.

A la lecture du rapport du Conseil communal, **Madame Christiane Rochat** apprend qu'il est récolté plus d'une tonne de déchets par jour. Madame Christiane Rochat pense qu'il serait bien de refaire une campagne auprès des habitants afin de les sensibiliser au tri des déchets, afin de diminuer ce chiffre. Effectivement, selon Madame Christiane Rochat, certaines personnes estiment que du moment qu'elles payent une taxe de déchets, qui de plus augmente, elles ne se sentent pas obligées de trier leurs déchets.

Madame Jeannine Robert précise que le Conseil communal dynamisera ce domaine dès que la future déchetterie sera fonctionnelle.

Monsieur Didier Germain estime également qu'une tonne de déchets par jour est énorme, mais cela ne fait guère qu'un kilo par habitant. Au niveau de la taxe déchets, Monsieur Didier Germain précise qu'elle n'a fait que de diminuer, et non pas augmenter.

Au niveau des sacs poubelles déposés illicitement au village par des habitants d'autres communes, **Madame Christiane Rochat** demande si des contrôles ont été faits et si cette problématique persiste.

Madame Jeannine Robert indique que le Conseil communal a sévi en déplaçant le chalet à ordures de la rue de la Chapelle vers le hangar des pompiers. La situation semble s'être améliorée et de plus, lorsqu'une poubelle sauvage est découverte, le cantonnier l'ouvre systématiquement.

8. Economie publique : excédent de recettes de fr. 48'900.-

9. Finances et impôts : excédent de recettes de fr. 3'050'200.-

Suite au passage en revue des comptes de fonctionnement, la **récapitulation par nature du compte de fonctionnement** et les **comptes des investissements** sont parcourus sans susciter de remarque.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** donne la parole à Madame Angèle Durini, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de la-dite commission.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

Le parcours du budget 2009 s'étant déroulé trop rapidement, **Madame Christiane Rochat** n'a pas eu le temps de s'y retrouver dans ses papiers. Madame Christiane Rochat souhaite demander, au niveau de la nouvelle récupération des capsules Nespresso, combien cela va coûter à la commune et si le Conseil communal pense se faire rembourser certains frais par le fabricant.

Madame Jeannine Robert indique qu'il s'agit d'un service gratuit géré totalement par la maison Nespresso. Le Conseil communal ne s'en occupe pas.

Monsieur Didier Germain remercie le Conseil général de la confiance témoignée au Conseil communal par l'acceptation de ce budget. Le Conseil communal mettra tout en oeuvre pour le respecter tout en tenant compte des décisions qui ont été prises la semaine dernière par le Grand Conseil au niveau du non-maintien des reports de charges prévus du canton vers les communes.

3. Demande d'un crédit de fr. 50'000.- pour la réfection de la place située à l'Ouest de l'Abattoir régional (ancienne patinoire)

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

A titre tout à fait individuel, **Monsieur Jean-Marc Robert** ne soutient pas l'idée de répartir les frais de cette réfection aux trois "généreux donateurs". Etant donné que le terrain est propriété de la commune, Monsieur Jean-Marc Robert est dérangé par ce co-financement.

Monsieur Didier Germain comprend tout à fait que la question soit posée. Monsieur Didier Germain précise que la demande initiale de réfection de cette place provient des utilisateurs, soit de l'Abattoir régional, de l'Anim'Halle et de la Chambre d'agriculture. Cette place est également utilisée pour y entreposer les déchets verts, qui seront déplacés. Monsieur Didier Germain précise que ces différents partenaires n'ont pas décidé sous la contrainte de participer financièrement à cette réfection. Cela s'est fait très naturellement et d'un commun accord.

Monsieur Jean-Marc Robert n'était pas au courant que la demande initiale venait des partenaires pré-cités et remercie Monsieur Didier Germain pour sa réponse.

A titre personnel, **Monsieur Hervé Jean-Baptiste** indique que le football-club utilise également cette place.

Monsieur Didier Germain indique que le Conseil communal estime que les sociétés sportives font partie intégrale de la commune et c'est aussi pour cette raison que la commune des Ponts-de-Martel investira fr. 20'000.- pour cette place.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Didier Barth** clos la séance à 20h40 en souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Didier Barth

Jean-Marc Robert